



Mr Videau Jean Michel  
BT Q9 Cite general  
84700 Sorgues

Monsieur,

Vous êtes en mission pour l'agence d'Avignon et percevez régulièrement des indemnités kilométriques visant à défrayer vos déplacements.

A compter du mois de septembre 2005, vous devrez impérativement nous fournir :

- 1/ La carte grise du véhicule avec lequel vous vous déplacez,
- 2/ le nombre de kilomètres effectué dans le cadre de vos grands déplacements (**et ce chaque fin de mois**)
- 3/ une attestation sur l'honneur stipulant que vous ne pratiquez pas de covoiturage (**et ce chaque fin de mois**)

Florence MELUC



Directrice d'agence